Informations de base

2016/2302(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Palette appropriée de financement pour les régions d'Europe: équilibre entre les instruments financiers et les subventions dans la politique de cohésion de l'Union **Subject** 4.70.02 Politique de cohésion, Fonds de cohésion (FC)	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
REGI Développement régional	NOVAKOV Andrey (PPE)	16/06/2016
	Rapporteur(e) fictif/fictive RODRIGUES Liliana (S&D) TOMAŠIĆ Ruža (ECR) TAKKULA Hannu (ALDE) MICHELS Martina (GUE/NGL) ROPĖ Bronis (Verts/ALE) D'AMATO Rosa (EFDD)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
BUDG Budgets (Commission associée)	GARDIAZABAL RUBIAL Eider (S&D)	31/08/2016
ITRE Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
AGRI Agriculture et développement rural	VIEGAS Miguel (GUE/NGL)	14/07/2016

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
24/11/2016	Annonce en plénière de la saisine de la commission		

24/11/2016	Annonce en plénière de la saisine des commissions associées		
21/03/2017	Vote en commission		
31/03/2017	Dépôt du rapport de la commission	A8-0139/2017	Résumé
18/05/2017	Décision du Parlement	T8-0222/2017	Résumé
18/05/2017	Résultat du vote au parlement		
18/05/2017	Débat en plénière		
18/05/2017	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2016/2302(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	REGI/8/06950

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE595.766	20/12/2016	
Amendements déposés en commission		PE599.633	06/02/2017	
Avis de la commission	AGRI	PE595.568	01/03/2017	
Avis de la commission	BUDG	PE595.760	27/03/2017	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A8-0139/2017	31/03/2017	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0222/2017	18/05/2017	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2017)511	26/09/2017	

Palette appropriée de financement pour les régions d'Europe: équilibre entre les instruments financiers et les subventions dans la politique de cohésion de l'Union

2016/2302(INI) - 31/03/2017 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission du développement régional a adopté un rapport d'initiative d'Andrey NOVAKOV (PPE, BG) sur une palette appropriée de financement pour les régions d'Europe: équilibre entre les instruments financiers et les subventions dans la politique de cohésion de l'Union.

La commission des budgets, exerçant ses prérogatives de commission associée en vertu de l'article 54 du Règlement du Parlement européen, a également exprimé son avis sur ce rapport.

Pour rappel, les modes de mise en œuvre de la politique de cohésion consistent essentiellement en une **combinaison de subventions et d'instruments financiers** (microfinancements, prêts, garanties, capital-investissement et capital-risque), investis par l'intermédiaire des Fonds européens structurels et d'investissement (Fonds ESI) dans le cadre d'une gestion partagée (associant les autorités et intermédiaires nationaux) ou d'une gestion centralisée, par la Commission et le Groupe BEI.

Incidence des subventions et instruments financiers: les députés soulignent qu'au cours de la **période 2007-2013**, les investissements au titre Fonds ESI au moyen de subventions et d'instruments financiers ont eu une forte incidence à travers les investissements dans les régions de l'Union, qui se sont élevés à 347,6 milliards EUR, hors cofinancement national et ressources supplémentaires mobilisées par l'effet de levier.

Les députés se félicitent par ailleurs qu'au cours de la **période 2014-2020**, l'Union devrait investir 454 milliards EUR à travers les Fonds ESI. Ce montant, combiné au cofinancement national des investissements sous la forme de subventions et d'instruments financiers, devrait atteindre 637 milliards EUR.

Selon les estimations, **les crédits alloués aux instruments financiers** au titre du Fonds européen de développement régional (FEDER), du Fonds de cohésion (FC) et du Fonds social européen (FSE) seraient pratiquement **deux fois plus élevés** pour la période 2014-2020, lors de laquelle ils atteindraient 20,9 milliards EUR, par rapport à la période 2007-2013.

Bien qu'ils soutiennent les mêmes objectifs dans le cadre de la politique de cohésion, les subventions et les instruments financiers au titre des Fonds ESI relevant de la gestion partagée ont **une logique d'intervention et une application différentes**. En fonction du type de projet, les subventions présentent divers avantages par rapport aux instruments financiers. D'un autre côté, les instruments financiers présentent des avantages tels que l' effet de levier et permettent d'attirer des capitaux privés et de combler certaines lacunes en matière d'investissements dans le cadre de projets de haute qualité.

Performance des instruments financiers - enjeux: tout en reconnaissant l'importance de l'utilisation des instruments financiers dans les opérations de la politique de cohésion, les députés notent qu'il existe **des différences significatives en ce qui concerne leur pénétration à travers l'Union**. Les retards de mise en œuvre des Fonds ESI peuvent également affecter les taux de versement, le renouvellement et le levier financier.

Simplification, synergies et assistance technique - solutions: le rapport souligne que la complexité subsiste malgré les mesures prises par la Commission pour améliorer la réglementation et limiter les formalités, ce qui peut décourager le recours aux instruments financiers.

Les députés insistent sur la nécessité:

- de permettre **une combinaison plus facile** des microcrédits, prêts, garanties, capital-investissement et capital-risque des Fonds ESI tout en garantissant le même niveau de transparence, de contrôle démocratique, de fourniture d'informations et de contrôle;
- d'établir des **règles équitables concernant les aides d'État** pour tous les instruments financiers afin d'éviter le traitement préférentiel de certaines sources de financement par rapport à d'autres, notamment dans le domaine du soutien aux PME;
- de déterminer des possibilités de simplification et de synergie dans le cadre du **processus d'audit**;
- **d'explorer davantage le potentiel de la combinaison de subventions et d'instruments financiers**, notamment au moyen i) d'orientations à l' intention des autorités, ii) d'une simplification et d'une harmonisation plus poussées en ce qui concerne les règles relatives à la combinaison des différents Fonds ESI, ainsi que des règles relatives à la combinaison des Fonds ESI avec des instruments tels qu'Horizon 2020 et l' EFSI et iii) d'un allégement de la charge réglementaire consistant à faciliter la combinaison de dotations provenant de plusieurs programmes pour le même instrument financier;
- **d'améliorer l'assistance technique** ciblant principalement les parties prenantes au niveau local ou régional, ainsi que l'ensemble des partenaires concernés, et d'adopter un plan d'assistance technique conjoint par la Commission et la BEI, prévoyant des conseils financiers et non financiers, en particulier pour les grands projets, ainsi qu'un renforcement des capacités, de la formation, un soutien et l'échange de connaissances et d'expériences;
- **de renforcer la visibilité** des investissements des Fonds ESI et d'indiquer plus clairement que l'Union participe au financement.

Vers une palette appropriée de financement pour l'après-2020: les députés reconnaissent que les subventions et les instruments financiers jouent chacun un rôle spécifique dans la politique de cohésion, mais qu'ils ont en commun la même finalité, à savoir atteindre les cinq grands objectifs de la stratégie Europe 2020. Les instruments financiers donnent de meilleurs résultats dans les régions bien développées et les zones métropolitaines tandis que les subventions répondent à des problèmes structurels régionaux dans les régions ultrapériphériques et les régions à fort taux de chômage.

Le rapport souligne la nécessité de **veiller à ce que les instruments financiers ne remplacent pas les subventions en tant qu'outil principal de la politique de cohésion**. Il rappelle que l'expérience acquise à ce jour dans la mise en œuvre des Fonds ESI montre que la palette de financement associant subventions et instruments financiers permet de répondre aux réalités propres aux pays et qu'une telle palette de financement ne pouvait donner lieu à une solution universelle.

Palette appropriée de financement pour les régions d'Europe: équilibre entre les instruments financiers et les subventions dans la politique de cohésion de l'Union

2016/2302(INI) - 18/05/2017 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement a adopté par 497 voix pour, 69 contre et 62 abstentions, une résolution sur une palette appropriée de financement pour les régions d' Europe: équilibre entre les instruments financiers et les subventions dans la politique de cohésion de l'Union.

Pour rappel, les modes de mise en œuvre de la politique de cohésion consistent essentiellement en une **combinaison de subventions et d'instruments financiers** (microfinancements, prêts, garanties, capital-investissement et capital-risque), investis par l'intermédiaire des Fonds européens structurels et d'investissement (Fonds ESI) dans le cadre d'une gestion partagée (associant les autorités et intermédiaires nationaux) ou d'une gestion centralisée, par la Commission et le Groupe BEI.

Incidence des subventions et instruments financiers: les députés ont rappelé ce qui suit:

- **au cours de la période 2007-2013**, les investissements au titre Fonds ESI au moyen de subventions et d'instruments financiers ont eu une forte incidence à travers les investissements dans les régions de l'Union, qui se sont élevés à 347,6 milliards EUR, hors cofinancement national et ressources supplémentaires mobilisées par l'effet de levier;
- **au cours de la période 2014-2020**, l'Union devrait investir 454 milliards EUR à travers les Fonds ESI. Ce montant, combiné au cofinancement national des investissements sous la forme de subventions et d'instruments financiers, devrait atteindre 637 milliards EUR. Selon les estimations, **les crédits alloués aux instruments financiers** au titre du Fonds européen de développement régional (FEDER), du Fonds de cohésion (FC) et du Fonds social européen (FSE) seraient pratiquement **deux fois plus élevés** pour la période 2014-2020 par rapport à la période 2007-2013 et représenteraient **6%** de l'enveloppe globale de 351,8 milliards EUR allouée à la politique de cohésion.

Bien qu'ils soutiennent les mêmes objectifs dans le cadre de la politique de cohésion, les subventions et les instruments financiers au titre des Fonds ESI relevant de la gestion partagée ont **une logique d'intervention et une application différentes**:

- en fonction du type de projet, **les subventions** présentent divers avantages par rapport aux instruments financiers. Elles permettent par exemple de soutenir des projets qui ne génèrent pas nécessairement de revenus ou de contribuer au financement de projets qui ne peuvent attirer les financements publics ou privés;
- d'un autre côté, **les instruments financiers** présentent des avantages tels que l'effet de levier et permettent d'attirer des capitaux privés et de combler certaines lacunes en matière d'investissements dans le cadre de projets de haute qualité.

Performance des instruments financiers - enjeux et solutions: tout en reconnaissant l'importance de l'utilisation des instruments financiers dans les opérations de la politique de cohésion, les députés ont souligné l'existence **de différences significatives en ce qui concerne leur pénétration à travers l' Union**.

Malgré les mesures prises par la Commission pour optimiser la réglementation et limiter les formalités, le Parlement a souligné que **la complexité subsistait** et que des problèmes tels que la durée d'établissement des instruments financiers et la charge administrative pour les bénéficiaires pouvaient décourager le recours à ces instruments.

Les députés ont insisté sur la nécessité:

- de permettre **une combinaison plus facile** des microcrédits, prêts, garanties, capital-investissement et capital-risque des Fonds ESI tout en garantissant le même niveau de transparence, de contrôle démocratique, de fourniture d'informations et de contrôle;
- d'établir des **règles équitables concernant les aides d'État** pour tous les instruments financiers afin d'éviter le traitement préférentiel de certaines sources de financement par rapport à d'autres, notamment dans le domaine du soutien aux PME;
- de déterminer des **possibilités de simplification et de synergie** dans le cadre du processus d'audit;
- **d'explorer davantage le potentiel de la combinaison de subventions et d'instruments financiers**, notamment au moyen i) d'orientations à l' intention des autorités, ii) d'une simplification et d'une harmonisation plus poussées en ce qui concerne les règles relatives à la combinaison des différents Fonds ESI, ainsi que des règles relatives à la combinaison des Fonds ESI avec des instruments tels qu'Horizon 2020 et l' EFSI et iii) d'un allégement de la charge réglementaire consistant à faciliter la combinaison de dotations provenant de plusieurs programmes pour le même instrument financier;
- **d'améliorer l'assistance technique** ciblant principalement les parties prenantes au niveau local ou régional, ainsi que l'ensemble des partenaires concernés, et d'adopter un plan d'assistance technique conjoint par la Commission et la BEI, prévoyant des conseils financiers et non financiers, en particulier pour les grands projets, ainsi qu'un renforcement des capacités, de la formation, un soutien et l'échange de connaissances et d'expériences;
- **de renforcer la visibilité** des investissements des Fonds ESI et d'indiquer plus clairement que l'Union participe au financement.

Vers une palette appropriée de financement pour l'après-2020: les députés ont reconnu que les subventions et les instruments financiers jouaient chacun un rôle spécifique dans la politique de cohésion, mais qu'ils avaient en commun la même finalité, à savoir atteindre les cinq grands objectifs de la stratégie Europe 2020. Les instruments financiers donnent de meilleurs résultats dans les régions bien développées et les zones métropolitaines tandis que les subventions répondent à des problèmes structurels régionaux dans les régions ultrapériphériques et les régions à fort taux de chômage.

Le Parlement a souligné la nécessité de **veiller à ce que les instruments financiers ne remplacent pas les subventions en tant qu'outil principal de la politique de cohésion**. Il a déclaré que la palette de financement associant subventions et instruments financiers permettait de répondre aux réalités propres aux pays et ne pouvait donner lieu à une solution universelle.